

Quiz : Aménagement et sécurité à domicile

1. Dans le logement d'un assistant maternel, les produits ménagers doivent être :

- a) Rangés sous l'évier pour un accès facile
- b) Stockés en hauteur dans un placard non fermé à clé
- c) Rangés dans un placard fermé à clé ou avec un système de sécurité
- d) Laissés à portée pour apprendre aux enfants à ne pas y toucher

3. La température recommandée pour une pièce où dorment des enfants est de :

- a) 16-18°C
- b) 18-20°C
- c) 22-24°C
- d) 24-26°C

5. Pour l'aménagement d'un espace de jeu à domicile, il est recommandé de :

- a) Proposer tous les jouets simultanément
- b) Créer des espaces distincts selon les types d'activités
- c) Privilégier uniquement les jeux éducatifs
- d) Éviter tout jouet pouvant faire du bruit

2. Pour sécuriser un escalier dans un logement accueillant des enfants, il faut :

- a) Installer une barrière en haut uniquement
- b) Installer une barrière en bas uniquement
- c) Installer des barrières en haut et en bas
- d) Apprendre aux enfants à ne pas s'en approcher

4. Les prises électriques dans un logement d'assistant maternel doivent être :

- a) Équipées de cache-prises ou être sécurisées
- b) Placées en hauteur uniquement
- c) Désactivées pendant les heures d'accueil
- d) Peintes de couleurs vives pour attirer l'attention

6. Concernant les animaux domestiques dans le logement d'un assistant maternel :

- a) Ils doivent être systématiquement absents pendant l'accueil
- b) Ils peuvent être présents mais séparés des enfants accueillis
- c) Ils peuvent interagir librement avec les enfants
- d) Leur présence n'est pas réglementée

7. En cas d'incendie, le plan d'évacuation d'un assistant maternel doit :

- a) Être élaboré mentalement sans nécessité de le formaliser
- b) Être connu uniquement de l'assistant maternel
- c) Être formalisé et communiqué aux parents
- d) Être validé par les pompiers chaque année

9. La vérification des équipements de sécurité (détecteurs de fumée, barrières...) doit être effectuée :

- a) Une fois par an
- b) Lors des visites de la PMI uniquement
- c) Régulièrement selon les recommandations du fabricant
- d) Uniquement en cas de dysfonctionnement

8. Pour l'aménagement d'un espace repas à domicile, il faut prévoir :

- a) Un équipement adapté à l'âge des enfants (chaises hautes, rehausseurs...)
- b) Une table d'adulte standard pour tous les enfants
- c) Un espace séparé pour chaque enfant
- d) Des repas pris uniquement sur les genoux de l'adulte

10. Pour les sorties extérieures, un assistant maternel doit :

- a) Éviter systématiquement les sorties pour des raisons de sécurité
- b) Sortir uniquement dans un jardin clôturé
- c) Disposer d'équipements adaptés (poussette, système de retenue en voiture...)
- d) Emmener les enfants uniquement dans des lieux fermés

Réponses : 1-c, 2-c, 3-b, 4-a, 5-b, 6-b, 7-c, 8-a, 9-c, 10-c

Ce questionnaire vous permet d'évaluer vos connaissances sur l'aménagement sécurisé du domicile d'un assistant maternel, un élément fondamental pour l'EP3 du CAP AEPE et pour garantir la sécurité des enfants accueillis.